

MUNICIPALITE DE SAINT-ALBAN

À une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alban tenue le 11 juin 2018 à 19h30 au lieu ordinaire des séances, étaient présents monsieur le maire Deny Lépine mesdames les conseillères Émilie Garneau, Julie Quintin et Carmen Marquis et messieurs les conseillers Christian Caron, Sébastien Chalifour et Jean-Marc Julien, tous membres du conseil et formant quorum.

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier était également présent.

2018-06-01

Ordre du jour.

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que l'Ordre du jour soit adopté tel que déposé, mais demeure cependant ouvert à l'article 10 : Divers et Questions.

2018-06-02

Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2018

Il est proposé par Mme Julie Quintin et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2018 19h30 soit adopté tel que lu et déposé.

Période de questions

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

2018-06-03

Tournoi de Golf au profit de Leucan

Il est proposé par Mme Julie Quintin et unanimement résolu :

Que la Municipalité accorde une aide financière de 100 \$ à l'occasion du tournoi de Golf de Leucan

2018-06-04

Club de Golf des Pins – Partenariat pour le traitement annuel contre les mouches

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Saint-Alban procède au paiement du montant de 5000 \$ représentant sa part du traitement annuel contre les mouches en partenariat avec le Club de Golf des Pins de Saint-Alban

2018-06-05

Comité des loisirs du Centre d'hébergement St-Marc

Il est proposé par Mme Julie Quintin et unanimement résolu :

Que la Municipalité accorde une aide financière de 100 \$ au Comité des loisirs du Centre d'hébergement St-Marc.

Avis de motion du règlement 253 décrétant des travaux de voirie dans le chemin du Vieux-Moulin, prévoyant une dépense de 20 000\$ et un emprunt à long terme n'excédant pas 20 000\$, remboursable en 10 ans.

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Christian Caron, que lors d'une séance ultérieure, tenue à un jour ultérieur, le règlement 253 décrétant des travaux de voirie dans le chemin du Vieux-Moulin, prévoyant une dépense de 20 000\$ et un emprunt à long terme n'excédant pas 20 000\$, remboursable en 10 ans sera adopté.

2018-06-06

Adoption du projet de règlement 253 décrétant des travaux de voirie dans le chemin du Vieux-Moulin, prévoyant une dépense de 20 000\$ et un emprunt à long terme n'excédant pas 20 000\$, remboursable en 10 ans.

Il est proposé par M. Sébastien Chalifour
et unanimement résolu :

Que le projet de règlement 253 décrétant des travaux de voirie dans le chemin du Vieux-Moulin, prévoyant une dépense de 20 000\$ et un emprunt à long terme n'excédant pas 20 000\$, remboursable en 10 ans, soit adopté tel que déposé.

2018-06-07

Achat de candélabres décoratif pour le pont de la Rivière Sainte-Anne

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que la Municipalité procède à l'achat de candélabres décoratif pour le pont de la Rivière Sainte-Anne, le tout, tel que proposé dans leur soumission au montant de 4 626.72 \$ plus taxes.

2018-06-08

Autorisation de signature pour le renouvellement de l'entente avec la Maison des aînés de Saint-Alban pour le programme Accès Logis

Il est proposé par M. Christian Caron
et unanimement résolu :

Que M. Christian Caron, maire suppléant, conjointement avec M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont par les présentes autorisés à signer le renouvellement de l'entente relativement au programme accès Logis avec la Maison des aînés de Saint-Alban.

2018-06-09

Dépôt d'une demande à la CPTAQ – Municipalité de Saint-Alban pour le lot 5 798 432

Considérant que la Municipalité a déjà obtenu une autorisation, numéro 408977, pour une utilisation du lot 5 798 432 à des fins autres que l'agriculture, soit des travaux de remblais;

Considérant que cette autorisation arrive à échéance et que les travaux de remblais n'ont pas encore été complétés;

Considérant que la Municipalité désire prolonger l'autorisation obtenue et que cette demande est conforme à la réglementation municipale.

Il est proposé par Mme Julie Quintin
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban dépose une demande à la CPTAQ visant à prolonger l'autorisation obtenue dans le dossier 408977 pour une période de 10 ans.

2018-06-10

Appui d'une demande à la CPTAQ – Cultures H.Dolbec Inc.

Considérant que Cultures H. Dolbec Inc. est propriétaire du lot 4 615 534 du cadastre du Québec, sur lequel est érigée une résidence;

Considérant que Cultures H. Dolbec Inc. désire lotir et aliéner la résidence avec un terrain d'une superficie de 3000 mètres carrés;

Considérant que cette demande est conforme à la réglementation municipale.

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban appuie la demande de Cultures H. Dolbec Inc. auprès de la CPTAQ.

2018-06-11

Demande de dérogation mineure – M. Simon Perreault et Mme Josée Sauvageau

Considérant que M. Simon Perreault et Mme Josée Sauvageau sont propriétaire du lot 4 616 084 du cadastre du Québec, avec résidence dessus construite et portant le numéro civique 20 sur la rue Saint-Siméon dans la Municipalité de Saint-Alban;

Considérant que M. Simon Perreault et Mme Josée Sauvageau désirent construire un garage privé isolé d'une hauteur de 5, 84 mètres, soit un peu plus haut que la résidence, alors que le règlement prévoit qu'un garage ne peut être plus haut que la résidence;

Considérant, que la plupart des garages dans ce quartier, majoritairement érigé avant l'entrée en vigueur du présente règlement, sont plus haut que la résidence;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accorder cette dérogation mineure.

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien
et unanimement résolu :

Que le conseil municipal accorde une dérogation mineure à M. Simon Perreault et Mme Josée Sauvageau visant à permette la construction d'un garage d'une hauteur de 5.84 mètres sur le lot 4 616 084 du cadastre du Québec, même si la résidence dessus construite, portant le numéro civique 20 sur la rue Saint-Siméon, est moins haute.

2018-06-12

Demande de dérogation mineure – Fabrique de Sacré-Cœur-de-Jésus

Considérant que la Fabrique de Sacré-Cœur-de-Jésus a déposé une demande de dérogation mineure visant la réduction des marges de recul latérales et arrières de l'église afin d'effectuer une opération cadastrale visant à séparer l'église du cimetière;

Considérant que le conseil municipal est d'avis que ces marges de recul constituent un minimum, surtout pour un bâtiment de cette ampleur;

Considérant que la Municipalité deviendra probablement propriétaire de l'Église dans un futur plus ou moins rapproché;

Considérant que le conseil municipal aimerait discuter des différentes options avec le conseil d'administration de la Fabrique.

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure déposée par la Fabrique de Sacré-Cœur-de-Jésus;

Que le conseil municipal invite les représentants de la Fabrique à discuter des différentes options avec les membres du conseil municipal;

Bordereau de correspondance

Dépôt du bordereau de correspondances

Solde au compte chèque et solde de la marge de crédit.

En date du 11 juin 2018, le compte chèque de la municipalité affichait un solde de 316 200.47 \$ et le solde de la marge de crédit était à 0 \$

2018-06-13

Comptes à payer.

Il est proposé par M. Christian Caron
et unanimement résolu :

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et que le directeur général
et secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer :

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT \$
ANNULE	7373	- \$
ANNULE	7366	- \$
ASSOCIATION SPORTIVE CHAPECAMP	7386	500.00 \$
WELSH, MELANIE(REMB. DECK-HOCKEY)	7387	60.00 \$
HINTON, BRUCE(REMB. DECK-HOCKEY)	7388	60.00 \$
CLOUTIER, ROGER (FRAIS DE FORMATION)	7389	31.55 \$
DION, ANICK (FRAIS DE FORMATION)	7390	44.19 \$
TELECOMMUNICATIONS XITTEL(REMB TAXES)	7391	113.77 \$
ADN COMMUNICATION	7392	559.93 \$
AMUSEMENT PORTNEUF	7393	160.00 \$
BELANGER, REAL	7394	1 626.46 \$
CEGERTEC	7395	339.18 \$
CENTRE MECANIQUE AGH	7396	1 922.44 \$
CONEX	7397	530.96 \$
CONSTRUCTION PAVAGE PORTNEUF	7398	800.23 \$
CONTROLES VEHICULAIRES PROTEK(DETEC. GAZ)	7399	372.69 \$
COOP ST-UBALDE	7400	216.07 \$
CORBO PUBLICITE 99 INC.	7401	908.67 \$
COURRIER DE PORTNEUF	7402	528.72 \$
CENTRE BIBLIO	7403	26.48 \$
DERY TÉLÉCOM	7404	42.55 \$
DION, ANICK	7405	336.53 \$
DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS	7406	239.43 \$
LES ENTREPRISES ST-UBALDE	7407	4 857.69 \$
EXCAVATION C.-.E. FALARDEAU	7408	2 043.68 \$
FALARDEAU, PASCAL	7409	61.68 \$
GRAYMONT	7410	3 812.48 \$
HAMELIN, JEAN-GUY	7411	50.00 \$
PORTNEUF INFORMATIQUE	7412	456.45 \$
LABORATOIRE ENVIRONEX	7413	135.39 \$
LETTREGE MICHELLE DURIVAGE	7414	183.96 \$
LA LIBRAIRIE DONNACONA	7415	358.20 \$
ALIMENTATION DU SABLON	7416	255.42 \$

MATERIAUX AUDET	7417	251.55 \$
MECANIQUE ST-ALBAN	7418	98.31 \$
MEUNERIE DYNAMIX	7419	40.22 \$
ANNULE	7420	- \$
ADT CANADA	7421	142.67 \$
PUROLATOR COURIER LTD	7422	60.74 \$
ANNULE	7423	- \$
REGIE REGIONALE	7424	10 606.33 \$
FORMATION PREVENTION SECOURS	7425	171.31 \$
LE SERRURIER ST-MARC	7426	34.49 \$
SPORTS PLUS ST-CASIMIR	7427	36.62 \$
TESSIER PRO MECANIQUE	7428	38.75 \$
TRANSPORT GILLES TESSIER	7429	1 707.38 \$
STEPHANE MARCOTTE	7430	1 739.22 \$
TRAVAIL ET LOISIRS	7431	493.17 \$
VILLE DE ST-MARC-DES-CARRIERES	7432	615.11 \$
VOHL	7433	406.96 \$
URLS (FORMATION)	7434	238.50 \$
ANIMATION DIVERTDANCE	7435	517.39 \$
SERVICES MATREC	7436	663.29 \$
	DAS, Fédéral	1 965.05 \$
	DAS, Prov.	4 896.15 \$
	Télu	1 107.73 \$
	Hydro Québec	2 806.22 \$
	Visa	187.86 \$
	Eko	671.35 \$
	SALAIRE	18 268.38 \$
	TOTAL:	69 399.55 \$

Divers et questions

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

2018-06-14

Levée de la séance

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit levée;

Le maire lève la séance à 20h30

Deny Lépine
Maire

Vincent Lévesque Dostie
Directeur général et secrétaire-trésorier

« Je, Deny Lépine, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »